



MAIRIE DE RODELLE

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-neuf juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Rodelle dûment convoqué le vingt-deux juillet deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique, à la Mairie de Rodelle, sous la Présidence de Monsieur BRALEY Roger, Maire.

Présents : M. Roger BRALEY, M. Bernard GINISTY-ANDRIEU, Mme Julie VAREILLES, M. Jean-Michel LEMOURIER, Mme Nathalie GRIPPON, Mme Jeanne MOUYSSSET, M. Gérard SOULIE, M. Yannick ANDRIEU, Mme Emilie CARLES, M. Philippe BERGOUGNE, Mme Géraldine MASSOL, Mme Marielle FERAL, M. Jérôme GRAS, Mme Justine CATUSSE.

Pouvoirs de vote : Mme Lucie CLOT a donné pouvoir de vote à M. Yannick ANDRIEU

Secrétaire de séance : Mme GRIPPON Nathalie

1- Délibération 2026/57 pour désigner le secrétaire de séance, votée à l'unanimité

Le Conseil Municipal a désigné Madame Nathalie GRIPPON pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance pour la durée de la présente séance.

2- Délibération 2026/58 pour approuver du Procès-Verbal de la séance du 28 avril 2026, votée par 14 voix pour et 1 abstention

Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026.

3- Délibération 2026/59 pour approuver le règlement intérieur du Conseil Municipal, votée à l'unanimité

Le Conseil Municipal a approuvé le règlement intérieur du Conseil Municipal.

4- Délibération 2026/60 pour la rénovation de l'éclairage du stade de Bezannes, votée à l'unanimité

Le Conseil Municipal a décidé de réaliser les travaux de rénovation de l'éclairage du stade de Bezannes, de les inscrire au budget, de solliciter des aides financières et de valider le plan de financement prévisionnel.

5- Délibération 2026/61 et délibération 2026/64 (annule et remplace) pour décider du maintien ou de la suppression du point de collecte situé en bordure de la route de Dalmayrac, votée par 12 voix pour et 3 contre

Le Conseil Municipal, après discussion, a décidé de supprimer le point de collecte situé en bordure de la route de Dalmayrac.

6- Délibération 2026/62 pour la désaffectation et déclassement de délaissé de voirie communale classé dans le domaine public, aux Escabrins, votée à l'unanimité

Le Conseil Municipal a approuvé la désaffectation et le déclassement des portions de délaissé de voirie communale pour une superficie de totale de 489 m² dans le village des Escabrins.

7- Délibération 2026/63 pour modifier les tarifs des salles des fêtes, votée à l'unanimité

Le Conseil Municipal a approuvé la modification des tarifs des salles des fêtes, applicable à compter du 1^{er} octobre 2026.

Les délibérations peuvent être consultées en Mairie.